

Ingénieur généraliste d'un numérique responsable - Voie d'Approfondissement Architecture et Intelligence pour les Réseaux (VAP AIR)

Type de contrat

Contrat de professionnalisation

Durée de la formation

12 mois
413 heures

Formation délivrée par



► Objectifs

L'objectif essentiel de la formation est de former des ingénieurs généralistes dans le domaine du numérique capables de concevoir, dimensionner, déployer, exploiter et administrer des systèmes IT de nouvelle génération.

La formation est tournée vers l'entreprise, repose sur une pédagogie innovante et une équipe pédagogique multi-profils : ingénieurs, industriels et enseignant-chercheurs. Cette formation a été créée en collaboration avec les partenaires membres de la Chaire « Les réseaux du futur pour les services de demain » : Bouygues Telecom, CNS Communications, SPIE ICS et SNCF Réseau. Ces entreprises participent également aux enseignements de la VAP AIR en apportant chacun leur expertise de leur domaine : FTTH, 5G, IA pour les réseaux, Industrie 4.0 et IIoT.

► Accès au diplôme

L'accès à la formation est possible :

En 3ème année : être régulièrement inscrits en deuxième année de la formation initiale généraliste de Télécom SudParis.

Admission : Sur classement.

Dépôt de candidature : du 18 mars au 22 mars 2024

► Rythme d'alternance

2,5 jours en école / 2,5 jours en entreprise pendant les sept premiers semestres de la formation.

Rentrée : début septembre

► Contacts

Responsable pédagogique : Antoine LAVIGNOTTE – antoine.lavignotte@telecom-sudparis.eu

Contact administratif : Cécile DELAFONT - cecile.delafont@telecom-sudparis.eu Tél. : 01 60 76 40 26

Contact CFA EVE : PUJOL Adeline - a.pujol@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 54 07 /

Télécom SudParis - EVRY

9 rue Charles Fourier

91000 EVRY



Programme de la formation

Le programme comporte 413 heures d'enseignement réparties sur 12 mois, et est articulé autour des modules d'enseignement suivants :

- Intelligence artificielle pour la science des données
- Sécurité des réseaux/Services et identités numériques : bonnes pratiques et enjeux
- Infrastructures fibres pour le très haut débit
- Architectures réseaux avancées
- Réseaux pour l'industrie 4.0
- Stratégie, finance et management
- Voie «Certifications professionnelles» (CCNA & CCNP RS) ou Voie recherche
- Initiation à la Responsabilité Societale des Entreprises
- PROfils de Comportement et de Communication" (PROCCI)
- Read, comprehend and analyse a scientific article

Public concerné (Contrat de professionnalisation)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

Attention : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Marché à suivre

1. Candidater via le site du CFA www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat de professionnalisation.